



Département de l'Oise
Ville de Bury
(60250)

DELIBERATION

2025-32

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

Membres : 23
En exercice : 23
Présents : 20
Représentés : 01 Voix délibératives totales : 21

OBJET : Création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, se sont réunis, dans la salle du Conseil de la ville de Bury, les Membres du Conseil municipal de la ville de BURY, légalement convoqués le dix-huit septembre deux mille vingt-cinq, sous la Présidence de **monsieur David BELVAL, Maire**.

PRÉSENTS :

M. David BELVAL, Maire, Mme Véronique DELABROY, Mme Ingrid LACAU, M. Laurent GUYARD, Adjoint au Maire.

M. Jean-Pierre AUTIN, Mme Teresa BELGHERBI, Mme Françoise CHASSEING, M. Pascal DEMAILLY-LAHLOUH, Mme Karen DYS, Mme Véronique FAY, M. Sylvain GALY, M. Jérôme GRUAIST, M. Jean-Marc HENONIN, Mme Delphine MALLARD, Mme Isabelle MANIETTE, M. Mathieu MONTAIGNE, M. Christian MOUREY, Mme Nadia PIAI, M. Didier THIBERGE, Mme Marie-Hélène VANDROMME membres du Conseil municipal.

EXCUSÉES

Mme Myriam GALLOIS-MONTBRUN.

Mme Valéry GUILMAIN.

EXCUSÉ AVEC POUVOIR :

M. Cyril GOULARD donne pouvoir à M. Christian MOUREY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2 ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L.311-1, L.313-1, L.332-8 et L.332-14 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la dernière délibération n° 2024-35 en date du 1^{er} octobre 2024 portant adoption ou mise à jour du tableau des effectifs ;

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques ;

Considérant que l'accomplissement de ces missions relève du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux ;

À l'unanimité des membres présents et représentés et après en avoir délibéré ;

Article 1 : Décide de créer un emploi permanent d'agent polyvalent des services techniques, à temps complet de catégorie C, au grade de d'adjoint technique principal de 2e classe relevant du cadre d'emplois des Adjoints techniques territoriaux.

Article 2 : Dit que dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L.332-8 ou L.332-14 du Code général de la fonction publique.

Article 3 : Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

Article 4 : Approuve le tableau des effectifs ci-joint annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Ampliation de la présente délibération sera adressée :

- En Sous-Préfecture de Clermont.
- À la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée



Bury, le 25 septembre 2025

Le Maire,

David BELVAL